

Code Postal : 31360  
Téléphone 05 61 90 02 25  
Télécopie 05 61 90 07 88  
Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr



**Présents** : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY (Proc.), MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT, CAHUZAC.

**Absent excusé** : M. ROUCH (Proc. Mme ST-SUPERY)

**Absente** : Mme TONELLO

**Secrétaire de séance** : Mme GERARD Sylvie

Ouverture de la séance à 19 h 30 après la visite des appartements de la Résidence Fifi.

### ORDRE DU JOUR

Le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 16/12/2019 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une question sera rajoutée à l'ordre du jour : l'exécution du budget pour l'année 2020.

1°- Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la délibération du 23/09/2019 fixant le montant des loyers des appartements de la Résidence « Fifi ». Il rajoute que des **provisions pour charges doivent également être fixées** pour tenir compte de l'entretien, de l'éclairage, de la consommation d'eau des parties communes et précise qu'un ajustement sera fait chaque année. Il propose les tarifs suivants :

T4 → 38 €

T3 → 32 €

T2 → 20 €

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

2°- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent titulaire du grade d'Adjoint Technique Principal 1° classe va partir en retraite au 01/04/2020 et qu'il y a lieu pour assurer son remplacement **de supprimer ce poste et de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet.**

Il expose qu'il serait également nécessaire de **créer un autre poste d'Adjoint Technique à temps complet** pour répondre à un besoin au niveau de l'entretien de divers bâtiments communaux et de la plonge au service de la cantine, cet emploi fonctionnant depuis 2 ans avec des contrats à durée déterminée.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

3°-Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il peut être autorisé dans l'attente du vote du budget 2020 à **engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement** dans la limite du quart des crédits votés au budget 2019 et ceci pour les 3 budgets :

- a) Commune
- b) Construction 8 logements
- c) Lotissement Pentens 2

Autorisation donnée à l'unanimité des membres présents.

#### 4°) Questions diverses :

- \* Organisation du repas du personnel du **24/01/2020**.
- \* Monsieur AMOUROUX fait part de la nouvelle organisation des offices de tourisme dont la compétence a été reprise par la Communauté de Communes. Ce fonctionnement est établi jusqu'aux prochaines élections municipales.
- \* Monsieur AMOUROUX donne également des informations sur le fonctionnement arrêté par la Communauté de Communes du ramassage des déchets verts qui sera supprimé à compter du **01/06/2020**, ainsi que de la collecte du tri qui ne sera faite que tous les quinze jours.
- \* Monsieur le Maire donne le résultat du Concours 2019 des villes et villages fleuris. La Commune a obtenu le prix de la 1<sup>ère</sup> participation et a terminé à la 4<sup>e</sup> place de sa catégorie.
- \* Monsieur le Maire présente le bilan du mandat 2014/2019.
- \* Madame CAHUZAC fait part des problèmes de stationnement aux abords de la salle de karaté.
- \* Madame TOUZANNE informe qu'une pièce de théâtre sera jouée dans la Salle des Fêtes le **29 février 2020**.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

A BOUSSENS le 21 janvier 2020

Le Maire  
C.SANS

